



# Agreste Auvergne

N° 120 - mai 2013

recensement  
agricole  
2010

## Céréales et oléoprotéagineux : moins de producteurs mais maintien des surfaces

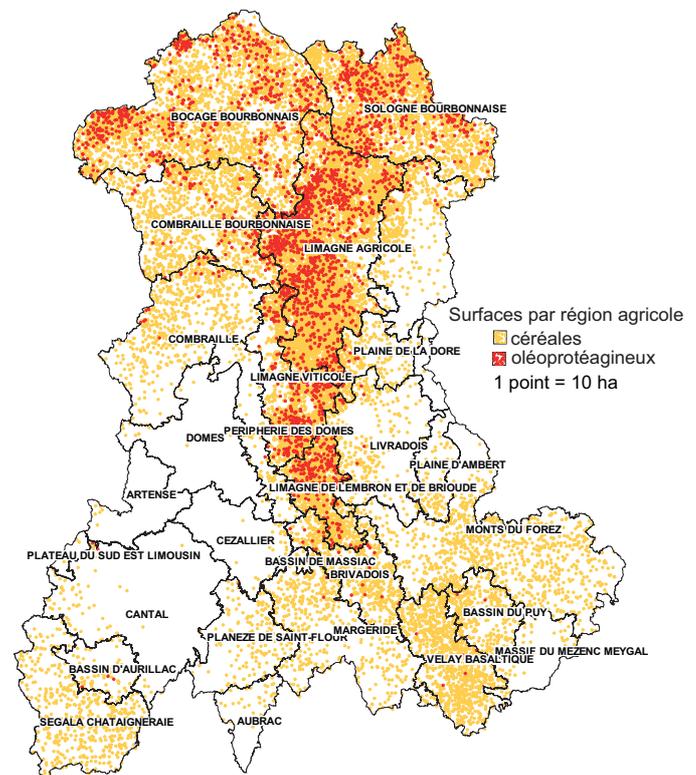
Plus de la moitié des 23 700 exploitations régionales cultive des céréales, des oléagineux ou des protéagineux (COP) mais seules 2 200 en ont fait leur spécialité. Les surfaces de ces unités plus "professionnelles" se sont agrandies pour atteindre 57 ha en 2010, loin cependant de la moyenne nationale (80 ha). Les céréaliculteurs ont conservé le statut d'exploitant individuel plus souvent que l'ensemble des agriculteurs. Ils sont aussi plus âgés et plutôt moins bien formés, à l'exception des jeunes de moins de 40 ans.

54 % des exploitations agricoles régionales ont des surfaces en COP. Elles contribuent à 70 % de la PBS régionale et les 3/4 d'entre elles sont moyennes ou grandes.

### La moitié des exploitations cultive des COP

En 2010, une grosse moitié des exploitations agricoles régionales, 12 700 au total, produisent des céréales ou des oléoprotéagineux (COP). Ainsi, neuf communes sur dix ont peu ou prou des surfaces cultivées en COP sur leur territoire. C'est pourtant la surface en herbe qui domine en Auvergne avec une couverture de 79 % de la surface agricole utilisée (SAU). Les 257 500 hectares de cultures en COP arrivent bien loin derrière et représentent 18 % de la surface agricole régionale. Les trois quarts des exploitations ayant des COP sont classées moyennes ou grandes

### La moitié des surfaces en COP cultivées dans les trois Limagnes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

et elles concentrent 94 % de l'assolement régional.

### Des surfaces stables en Auvergne...

L'Auvergne se place au 16<sup>e</sup> rang des régions françaises pour ses surfaces en COP, après Rhône-Alpes et la Basse-Normandie et bien loin derrière le Centre, pre-

mière région de production. Les surfaces régionales sont stables depuis dix ans mais leur emprise sur les terres agricoles progresse très légèrement compte tenu de la diminution de la SAU (- 3,6 % en dix ans). A l'échelle nationale, les surfaces augmentent de 3 % et l'emprise sur la SAU progresse également (+ 3 points depuis 2000).

70 % des exploitations ayant des surfaces en COP ont un statut d'exploitant individuel et participent à hauteur de 44 % à la PBS de ces exploitations. Elles ont une superficie moyenne de 14 ha.

Les moyennes et grandes exploitations ayant des surfaces en COP contribuent à 97 % de la PBS de COP.

Sur les 12 650 exploitations céréalières, 700 pratiquent l'irrigation et 73 % des surfaces irriguées le sont par des exploitations cultivant des céréales.

Plus de 4 200 exploitations ayant des surfaces en COP disposent d'une capacité de stockage ventilé des céréales et oléoprotéagineux pour 635 950 équivalent tonnes de blé.

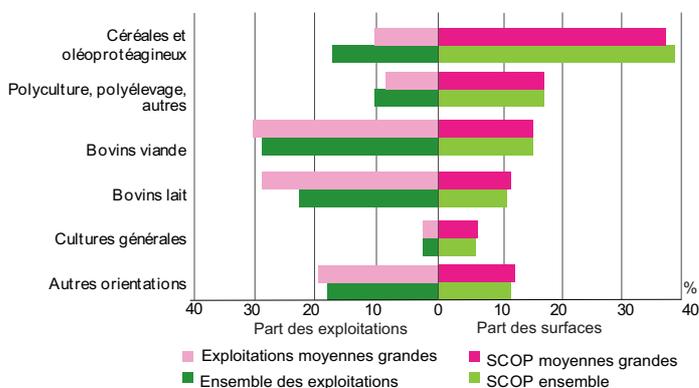
Dans la région, la stabilité des surfaces masque des disparités départementales. La sole en COP n'augmente que dans l'Allier (+ 3 %). Elle est stable dans le Puy-de-Dôme, elle diminue en Haute-Loire (- 3 %) et surtout dans le Cantal (- 8 %). L'Allier, avec plus de 120 000 ha, détient 47 % de la surface régionale en COP et demeure le premier département auvergnat producteur de céréales et d'oléoprotéagineux. Grâce à ses plaines de Limagnes, le Puy-de-Dôme est l'autre espace le plus favorable à la culture de COP (35 % des superficies régionales). La surface moyenne en COP par exploitation est plus modeste en Auvergne que sur l'ensemble du territoire (20 ha contre 44 ha). C'est dans l'Allier qu'elle est la plus importante (37 ha), dans le Puy-de-Dôme, elle se limite à 23 ha.

### ... mais le nombre d'exploitations diminue

En dix ans, le nombre d'exploitations produisant des COP a diminué de plus d'un

## Répartition des exploitations et des superficies en COP selon les principales OTEX

La quasi totalité des surfaces en COP dans les moyennes et grandes exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

quart en Auvergne comme en France. La surface moyenne a gagné 5 ha dans la région, beaucoup moins cependant que sur l'ensemble du territoire (+ 13 ha). Près des trois quarts des exploitations ont moins de 20 ha de COP et totalisent un quart des superficies. A l'opposé, 4 % en ont plus de 100 mais concentrent près de 30 % de la sole en COP. Les céréales représentent près de 90 % des surfaces en COP, une proportion quasi identique à celle

constatée en 2000. Elles occupent 16 % de la SAU de la région, contre 34 % au niveau national. Si la surface en céréales a augmenté de 2 % en dix ans, le nombre d'exploitations qui en cultivent a diminué de 26 %, soit 4 500 exploitations de moins. En Auvergne, 15 % des chefs d'exploitation ayant des COP sont pluriactifs mais avec de grandes disparités selon la dimension économique de leur ferme. En effet, dans les petites, moins spécialisées, 36 % d'entre

## Evolution des exploitations et des superficies en COP entre 2000 et 2010

	Ensemble des exploitations			Exploitations spécialisées			Evolution des moyennes et grandes exploitations spécialisées en COP 2010/2000	
	Nombre	Evolution 2010/2000 (%)	Surface de la culture en ha	Nombre	Evolution 2010/2000 (%)	Surface de la culture en ha	Nombre (%)	Surface (%)
Céréales	12 647	- 26,4	225 839	2 169	+ 1,4	81 311	- 0,2	+ 19,5
Blé tendre	8 201	- 25,1	109 616	1 921	- 0,4	46 756	+ 0,1	+ 13,9
Mais grain et semence	2 009	- 18,1	40 378	1 016	- 6,3	25 024	+ 0,1	+ 16,4
Orge	4 792	- 34,2	26 117	719	- 1,0	5 771	+ 13,1	+ 51,4
Oléoprotéagineux	2 217	- 16,1	31 617	1 069	- 4,6	18 401	- 3,3	+ 4,4
Oléagineux	2 005	- 17,6	28 749	1 034	- 4,2	16 884	- 3,0	+ 1,9
Colza	1 129	- 16,5	17 650	519	- 6,0	9 956	- 6,5	+ 0,4
Tournesol	1 212	- 21,7	10 882	711	- 6,9	6 825	- 4,8	+ 6,6
Protéagineux	402	- 15,7	2 843	144	- 18,2	1 517	- 9,2	+ 42,0
Pois protéagineux	332	- 20,6	2 300	129	- 21,3	1 308	- 10,0	+ 31,5

Source : Agreste - Recensements agricoles

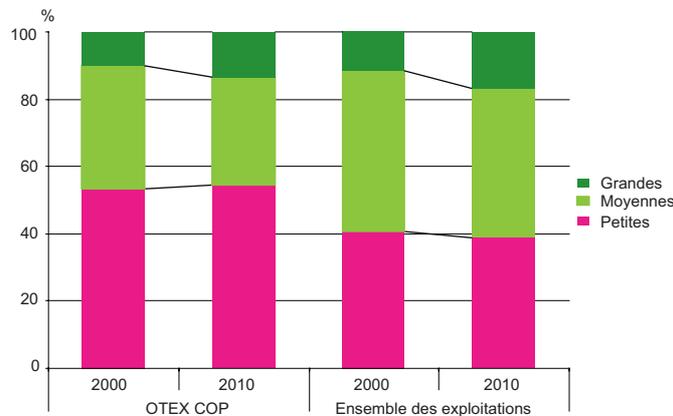
eux ont une activité secondaire alors qu'ils ne sont que 8 % au sein des moyennes et grandes exploitations. Mais il est vrai que seulement 11 % de ces exploitations sont classées en COP alors que plus de la moitié sont spécialisées en bovins viande ou bovins lait, des orientations plus consommatrices de main-d'œuvre. Pour les mêmes raisons, 92 % des chefs de ces exploitations travaillent à temps complet, taux supérieur à celui de l'ensemble des exploitations régionales (68 %). L'âge moyen des chefs d'exploitation cultivant des COP est de 48 ans, deux ans de plus qu'en 2000 et un an de moins qu'en France. Dans les petites structures (moins de 20 ha) l'âge moyen des exploitants est encore plus élevé et atteint 56 ans.

## Les exploitations spécialisées résistent mieux

En 2010, sur les 12 700 exploitations qui produisent des céréales ou des oléoprotéagineux dans la région, seulement 17 % sont spécialisées et classées dans l'orientation technico-économique "céréaliculture et culture de plantes oléagineuses et protéagineuses - COP". Elles représentent 9 % de l'ensemble des exploitations de la région contre 7 % en 2000, et consacrent 99 700 ha aux cultures de COP, soit 80 % de leur surface agricole, comme en 2000. Les exploitations spécialisées regroupent près de 40 % des surfaces régionales de COP contre 34 % en 2000. Au niveau national, trois exploitations ayant des COP sur dix sont spécialisées et détiennent presque la moitié (48 %) de la sole nationale en COP. Alors qu'un cinquième des

## Répartition des exploitations selon leur dimension économique

### La part des "moyennes" diminue pour l'OTEX COP



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

exploitations agricoles régionales ont disparu en dix ans, le nombre de celles spécialisées en COP reste stable et leur surface augmente de 13 %. Leur taille moyenne a, en effet, gagné 6 ha et atteint 57 ha en 2010, encore loin cependant du niveau national (80 ha).

## Le blé tendre, culture dominante

Au sein des exploitations spécialisées, les céréales occupent la plus grande place avec plus de 82 % du total des superficies en COP en 2010. Près de six hectares de céréales sur dix sont consacrés au blé tendre, une surface en progression de 11 % par rapport à 2000. Le Puy-de-Dôme est le premier département à blé de l'Auvergne. Il lui consacre 54 % de ses surfaces en COP. Avec l'Allier, ils rassemblent 96 % des surfaces en blé tendre de la région. Les surfaces dédiées aux oléagineux et protéagineux dans les exploitations spécialisées se sont également étendues mais de manière peu significative et sur de petites surfaces. L'Allier et le Puy-de-Dôme fournissent aussi l'essentiel de ces productions.

## Les grandes exploitations progressent

En 2010, on compte un peu plus d'un millier d'exploitations spécialisées en COP classées "moyennes ou grandes" avec un potentiel de production égal ou supérieur à 25 000 €. Leur surface développée en COP s'élève à 90 000 ha, en augmentation de 16 % depuis 2000. Elles concentrent 90 % des surfaces en COP des exploitations spécialisées. Leur taille moyenne est de 109 ha, elle était de 93 ha en 2000.

Les exploitations spécialisées en COP ne représentent que 7 % de la PBS régionale de l'ensemble des exploitations agricoles (11 % au niveau national), en légère augmentation cependant par rapport à 2000. Il existe de grandes disparités départementales. A lui seul, le département de l'Allier concentre 50 % de la PBS des exploitations spécialisées en COP de la région, et le Puy-de-Dôme 46 %. Parmi ces exploitations, celles détenant un potentiel de production au moins égal ou supérieur à 250 000 € sont peu nombreuses. On en

60 % des surfaces en COP des exploitations de 100 ha et plus se trouvent en Limagne.

**Grandes exploitations**  
(PBS ≥ à 100 000 €) :  
159 ha de surface moyenne en COP  
13 % des exploitations spécialisées en COP  
47 % des surfaces spécialisées régionales.

**Moyennes exploitations**  
(PBS entre 25 000 € et 100 000 €) :  
60 ha de surface moyenne en COP  
32 % des exploitations spécialisées en COP  
43 % des surfaces spécialisées régionales.

**Petites exploitations**  
(PBS < à 25 000 €) :  
9 ha de surface moyenne en COP  
55 % des exploitations spécialisées en COP  
10 % des surfaces spécialisées régionales.

Dans les exploitations spécialisées en COP, une UTA valorise en moyenne 66 ha de SAU dont 53 ha de SCOP.

Dans les spécialisées en élevage, une UTA valorise, en moyenne, 46 ha de SAU comme pour l'ensemble des exploitations.

dénombre 27 dont 23 dans l'Allier, soit plus du double en dix ans.

La PBS moyenne est en hausse de 9 % par rapport à celle de 2000 et atteint 43,5 milliers d'euros en moyenne. Elle varie de 7 milliers d'euros pour les petites exploitations à 159 milliers d'euros pour les grandes. Au total, les moyennes et grandes exploitations spécialisées en COP contribuent à 91 % de la PBS des exploitations ayant des COP.

### Davantage de formes sociétaires dans les moyennes et grandes exploitations

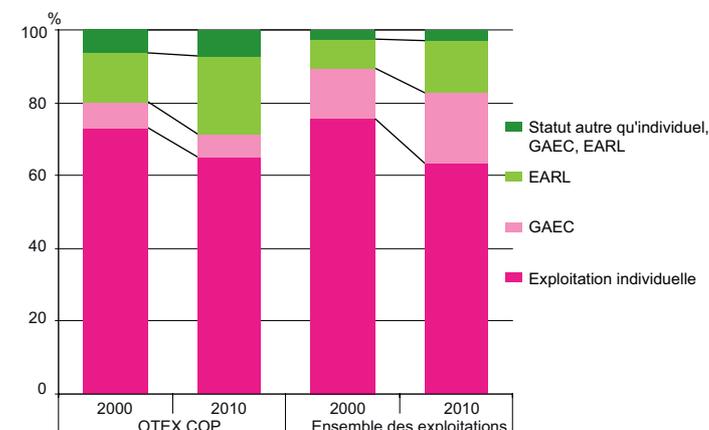
Les céréaliculteurs spécialisés ont conservé plus fréquemment que l'ensemble des agriculteurs auvergnats leur statut d'exploitant individuel (83 % contre 77 %). Les formes sociétaires ont cependant progressé de 28 % entre 2000 et 2010. Cette évolution a bénéficié seulement aux EARL au détriment des GAEC. La représentation des EARL gagne, en effet, 4 points sur la période et conserve une bonne avance par rapport à l'observation de l'ensemble des exploitations régionales. Le statut des moyennes et grandes exploitations spécialisées est encore plus marqué. En 2010, les formes sociétaires concernent 35 % des exploitations spécialisées en COP, avec toujours une dominante pour les EARL.

### Une affaire de famille où les femmes dirigeantes gagnent des places

En Auvergne, 3 200 personnes participent de façon régulière aux différentes tâches des exploitations spécialisées en COP, une population en baisse de

## Répartition des exploitations selon leur statut juridique entre 2000 et 2010

### Progression des formes sociétaires des moyennes et grandes exploitations



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

10 % par rapport à 2000. Plus de 95 % de la main-d'œuvre est familiale.

Les 2 460 chefs d'exploitation et coexploitants représentent 77 % des actifs permanents mais seulement 42 % d'entre eux déclarent travailler à temps plein. Dans les moyennes et grandes exploitations, la proportion des dirigeants qui travaillent à temps complet passe à 70 %, part identique à celle de l'ensemble des exploitations et en augmentation par rapport à 2000 (66 %). A l'opposé, le temps très partiel, moins d'un quart de temps, s'est aussi accru entre 2000

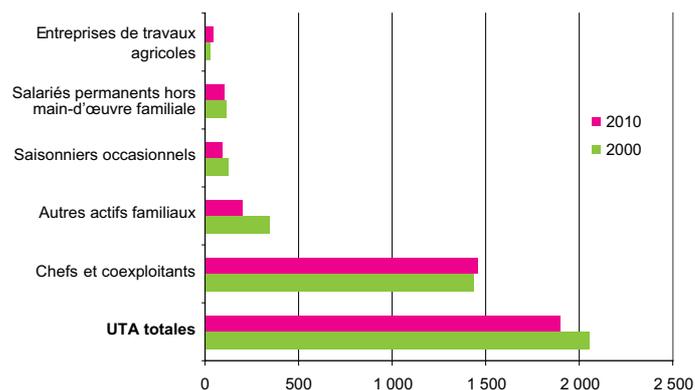
et 2010, de 6 % en 2000 à 11 % en 2010.

La proportion de femmes parmi les chefs ou coexploitants spécialisés en COP a légèrement progressé par rapport à 2000 (de 24 % à 27 %). Dans les moyennes et grandes exploitations leur représentation a augmenté de 23 % et dans les petites de 7 %.

Dans son ensemble, la main-d'œuvre permanente des exploitations spécialisées en COP fournit l'équivalent du travail de près de 1 900 personnes occupées à temps plein. Ces unités de travail annuel (UTA) repré-

## Nombre d'UTA (Unité Travail Annuel) selon la population active

### Une main-d'œuvre essentiellement familiale



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

sentent 6 % de la main-d'œuvre agricole régionale mais avec des écarts importants entre les départements. Dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, environ un dixième du potentiel de main-d'œuvre est lié aux COP, comme au niveau national, alors qu'il est très faible en Haute-Loire et dans le Cantal.

En dix ans, la productivité du travail s'est fortement améliorée. Certes le nombre d'unités de travail des exploitations spécialisées en COP a diminué de 8 % mais en 2010, une UTA suffit à mettre en valeur 66 ha de SAU contre 54 ha il y a dix ans et 46 ha pour l'ensemble des exploitations.

Le nombre de salariés permanents hors famille, avec moins de 0,1 personne par exploitation, est resté stable dans les exploitations spécialisées en COP tout comme dans l'ensemble des exploitations de la région.

### Peu de jeunes chefs mais nettement mieux formés que leurs aînés

Les céréaliculteurs spécialisés ont en moyenne 54 ans, quatre ans de plus que l'ensemble des agriculteurs auvergnats.

A la tête des moyennes et grandes exploitations, ils sont plus jeunes, 50 ans, comme en moyenne régionale, mais sont toujours plus âgés que l'ensemble des exploitants des moyennes et grandes exploitations de la région. En 2010, les moins de 50 ans comptent 36 % de chefs d'exploitation contre 50 % en 2000. Pour l'ensemble des exploitations, les moins de 50 ans sont nettement plus représentés (49 % du total des exploitants).

Ce sont particulièrement les chefs des petites unités qui

participent au vieillissement de cette population. Ils ont en moyenne 57 ans et seuls 28 % d'entre eux ont moins de 50 ans. Dans les moyennes et grandes exploitations le poids de ces jeunes générations passe à 47 %.

La part des 60 ans et plus est plus élevée qu'en 2000 et que celle de l'ensemble des OTEX en 2010. Dans les petites exploitations, 44 % des chefs d'exploitation ont 60 ans et plus, 40 % sont des pluriactifs et 34 % sont retraités.

Les niveaux de formation des chefs d'exploitations spécialisées en COP sont plutôt moins élevés que pour l'ensemble des agriculteurs.

Seulement 41 % d'entre eux ont atteint un niveau secondaire court contre 46 % pour l'ensemble des agriculteurs de la région et jusqu'à 50 % pour les éleveurs laitiers ou de bovins viande.

Les jeunes sont mieux formés mais ils sont peu nombreux dans cette spécialisation. Près des trois quarts des exploitants de moins de 40 ans ont un diplôme au moins de niveau baccalauréat, une proportion supérieure à celle observée sur l'ensemble des exploitations régionales (65 %). De plus, 40 % d'entre eux déclarent avoir suivi des études supérieures, ce qui représente une part nettement supérieure à l'ensemble des moins de 40 ans toutes OTEX régionales confondues (23,1 %).

### Une succession mieux assurée pour les moyennes et grandes exploitations

Pour les 1 460 exploitations spécialisées dont le chef d'exploitation, ou le plus âgé des coexploitants, est né en 1960 ou avant, la succession n'est

pas toujours assurée tout comme pour l'ensemble des exploitations de la région. Dans 49 % des cas, le successeur n'est pas connu et plus de 250 exploitations déclarent ne pas avoir de reprenneur et pourraient disparaître.

Les moyennes et grandes exploitations spécialisées ont plus souvent un successeur désigné et apparaissent plus pérennes.

### Une démarche de valorisation dans trois exploitations sur dix

Parmi les exploitations spécialisées en COP, près de trois sur dix se sont engagées dans une démarche de valorisation contre quatre sur dix sur l'ensemble des exploitations de la région.

Le taux moyen augmente en fonction de la taille de l'exploitation et atteint 36 % pour les exploitations dont la SAU dépasse 100 ha.

Un peu moins de 10 % des exploitations spécialisées en COP, toutes tailles confondues, pratiquent une activité de diversification, principalement orientée sur le travail à façon. Par ailleurs, 18 % ont mis en place des productions sous signe de qualité, (le taux moyen atteint 32 % dans l'agriculture régionale). La commercialisation via des circuits courts concerne une part encore bien plus faible des exploitations en COP (4 % contre 10 % en moyenne régionale), mais il faut dire que leurs produits ne s'y prêtent guère. ■

**Ginette Labussière**

18 % des exploitations de 100 ha et plus pratiquent une activité de diversification.

## Données sur les exploitations ayant des céréales ou oléoprotéagineux (COP)

Ensemble des exploitations ayant des surfaces en COP						
	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
Nombre d'exploitations	3 291	1 973	3 565	3 875	<b>12 704</b>	273 616
Unités Travail Annuel totales	5 270	3 617	5 215	5 169	<b>19 271</b>	441 477
Petites exploitations	473	246	1 101	1 311	<b>3 131</b>	57 661
Moyennes exploitations	1 587	1 267	1 825	1 800	<b>6 479</b>	93 157
Grandes exploitations	1 231	460	639	764	<b>3 094</b>	122 798
Surface en COP (ha)	122 148	11 617	33 802	89 889	<b>257 456</b>	11 917 731
SAU moyenne (ha)	124	74	56	66	<b>79</b>	83
Part des SCOP dans la SAU (%)	30	8	17	35	<b>25</b>	52
Part des exploitations individuelles (%)	61,3	62,0	74,8	75,3	<b>69,5</b>	59,7
Part des EARL (%)	18,4	12,8	7,7	9,5	<b>11,8</b>	22,7
Age du chef ou premier coexploitant	48	46	47	51	<b>481</b>	491
Pluriactifs	364	141	642	704	<b>1 851</b>	43 468
Exploitations spécialisées en COP						
Nombre d'exploitations	646	26	343	1 194	<b>2 209</b>	84 685
Unités Travail Annuel totales	669	12	168	1 048	<b>1 897</b>	80 020
Petites exploitations	225	26	313	637	<b>1 201</b>	33 260
Moyennes exploitations	237	0	30	444	<b>711</b>	29 216
Grandes exploitations	184	0	0	113	<b>297</b>	22 209
Surface en COP (ha)	51 159	169	3 015	45 370	<b>99 713</b>	5 774 086
SAU moyenne (ha)	99	19	19	46	<b>57</b>	80
Part des SCOP dans la SAU (%)	80	35	46	82	<b>79</b>	85
Part des exploitations individuelles (%)	70,6	96,2	95,9	85,0	<b>82,6</b>	70,4
Part des EARL (%)	17,3	0	3,2	8,9	<b>10,4</b>	18,7
Age du chef ou premier coexploitant	52	54	51	56	<b>54</b>	53
Pluriactifs	168	15	186	317	<b>686</b>	24 184

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Définition : La Production Brute Standard (PBS) indicateur du potentiel de production des exploitations

■ La diversification des productions et le développement des productions non liées au sol posent des limites à l'utilisation de la surface agricole utilisée (SAU) pour mesurer la taille des exploitations. Afin de déterminer l'importance économique de l'exploitation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes. Ceci est possible en affectant à chaque surface ou effectif d'animaux un coefficient représentant le potentiel de production unitaire annuel de chaque spéculation. Ce sont les coefficients de production brute standard (PBS).

■ En sommant l'ensemble des potentiels de production ainsi mesurés, on obtient la PBS totale de l'exploitation qui permet son classement en :

- petite exploitation si la PBS est inférieure à 25 000 euros
- moyenne exploitation si la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros
- grande exploitation au-delà de 100 000 euros de PBS.

■ La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations, calculé en moyenne sur 5 ans. Bien qu'exprimée en euros, la PBS ne représente pas le chiffre d'affaires observé des exploitations.

■ La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.